



PAR LA BANDE...

UN JOURNAL ÉLECTRONIQUE CITOYEN

ANNÉE 2017, NO. 12

NOVEMBRE 2017

Par la bande... Pourquoi ?

Depuis sa création en 1988, le Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM) se fait un devoir de mettre sur pied des activités de formation qui répondent aux besoins du mouvement communautaire. En tant que lieu d'information, d'analyse, d'apprentissage et de citoyenneté, le CFCM s'efforce également de susciter, grâce aux formations et aux événements qu'il appuie, la réflexion et le partage des idées.

Malgré l'intérêt manifeste du mouvement communautaire pour les questions qui touchent aux grands enjeux sociaux, nous avons constaté qu'il était de plus en plus difficile de réunir les organismes autour d'activités qui traitent de ces thèmes. Jugeant toutefois qu'il est primordial que les groupes communautaires se penchent sur ces questions qui touchent l'actualité et les milieux dans lesquels ils agissent, le CFCM a lancé *Par la bande...* pour vous amener à réfléchir sur ces enjeux. À travers ce journal, nous souhaitons donc encourager la réflexion, le partage et la discussion au sein des différents acteurs du mouvement communautaire.

On vous incite donc à réagir aux chroniques qui vous sont présentées dans ce numéro en nous faisant parvenir vos opinions, ou encore en discutant de celles-ci *Par la bande...*

Les inégalités de revenus en questions

Partout dans le monde, les inégalités sont omniprésentes et prennent diverses formes. Alors qu'on n'hésite pas à dénoncer la discrimination fondée sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle, on accepte généralement qu'il y ait des inégalités de revenu entre les personnes qui occupent différents emplois.

Plusieurs arguments justifient cette différence de traitement. On évoque volontier la logique de la création de richesse ou encore celle de l'offre et de la demande. Ces explications des inégalités de revenus qui semblent aller de soi ne reposent toutefois sur pas grand-chose. En effet, il est loin d'être évident qu'un responsable du marketing chez Apple génère plus de richesse que le jeune minier africain qui extrait les terres rares nécessaires à la production d'un iPhone. Pourtant, le premier gagne plus de 500 fois le salaire du premier.

Les inégalités de revenus ne sont pas circonscrites à l'exploitation des pays du Sud. Au sein même des pays de l'OCDE, les inégalités de revenus vont croissantes et elles soulèvent plusieurs problématiques sociales et économiques. Devant l'ampleur du phénomène, l'inquiétude gagne même les institutions qui ont servi de fer de lance au néolibéralisme qui a contribué à accroître les inégalités économiques. En plus de la gauche, on voit maintenant le FMI et l'OCDE dénoncer le niveau élevé des inégalités de revenus.

Le Québec, malgré ses programmes sociaux, n'échappe pas à cette dynamique de concentration de la richesse. Comme partout ailleurs, les inégalités de revenus se sont accrues au cours des dernières années. Cette situation économique préoccupante suscite des débats politiques passionnés et passionnants quant aux moyens à prendre pour y faire face.

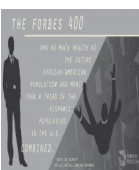
Dans cette édition du journal *Par la bande*, nous avons décidé d'aborder trois idées de réformes économiques qui sont au cœur du débat sur les inégalités de revenu, soit : le revenu minimum à 15\$ de l'heure, l'établissement d'un seuil de richesse maximale et le revenu minimum garanti.

SOMMAIRE



LE SALAIRE MINIMUM À 15 \$, UNE QUESTION DE DIGNITÉ

Par Marie-Josée Magny
Page 2-3-4



POURQUOI PAS UNE RICHESSE MAXIMALE ?

Par Christian Jobin
Page 5-6-7



LE REVENU MINIMUM GARANTI EN QUESTION

Par Bertrand Rainville
Page 8-9-10

Bonne lecture!

LE SALAIRE MINIMUM À 15 \$, UNE QUESTION DE DIGNITÉ



Marie-Josée Magny a assumé la direction générale du Carrefour d'aide aux non-syndiqués de janvier 2006 à mars 2017. Elle y a aussi occupé le poste d'animatrice communautaire de 1997 à 2003. Elle a été porte-parole régionale du Front de défense des non-syndiqués pour la Mauricie et le Centre-du-Québec de 2007 à 2017. En juin 2016, elle a été nommée par la ministre du Travail, Dominique Vien, représentante des non-syndiqués au Comité consultatif sur les normes du travail de la CNESTT, rôle qu'elle a assumé jusqu'à sa démission en avril 2017 pour se consacrer à son entreprise.

Les grandes associations patronales prétendent que des emplois seront perdus si on l'augmente trop rapidement. Certains de leurs membres se positionnent favorablement face à sa possible augmentation. Les groupes sociaux et les syndicats réclament son augmentation. L'Ontario et d'autres provinces du Canada se sont déjà engagées à lui faire atteindre 15 \$ l'heure. Le salaire minimum est objet de débats et de crainte.

Il est important de se rappeler que la première loi sur le salaire minimum a été adoptée en 1919 et n'a été appliquée qu'en 1925, six ans après son adoption. Pendant la Première Guerre mondiale, les femmes ont dû remplacer les hommes (partis à la guerre) dans les manufactures. Elles étaient moins payées que les hommes, puisqu'à l'époque l'on considé-

rait que le travail des femmes valait moins que le travail des hommes. À la fin de la guerre, la sous-rémunération des femmes, comparativement à celle des hommes, avait fait diminuer les conditions salariales dans certaines industries, comme le textile, et les hommes peinaient à se trouver un emploi. Malgré la Loi sur le salaire minimum des femmes, ces dernières obtenaient encore un salaire inférieur à celui des hommes, car l'on considérait que c'était en attendant qu'elles se marient ou un revenu supplémentaire à celui du mari ou de la famille. Malheureusement, les femmes sont encore trop souvent moins rémunérées que les hommes et majoritaires à occuper les emplois au salaire minimum.

À la fin des années 1970 début années 1980, travailler au salaire minimum permettait de gagner un revenu supérieur au seuil de faible revenu de près de 20 %. Actuellement, pour le même nombre d'heures travaillées, ces salariés se trouvent à gagner un revenu inférieur au seuil de faible revenu d'environ 11 %. Un écart important et injustifié qui nuit aux travailleuses et aux travailleurs, mais qui est aussi néfaste sur l'économie québécoise.

En conséquence, les groupes de défense collective des droits des travailleurs non syndiqués et les syndicats se sont mis à réclamer un salaire minimum qui permette à un salarié à temps plein d'atteindre ou dépasser le seuil de faible revenu en travaillant 40 heures par semaine. Seuil encore inaccessible sans travailler plus de 60 heures par semaine, en raison des trop faibles augmentations consenties à ces

salariés au fil des ans. Les augmentations annuelles ne permettaient même pas de maintenir le pouvoir d'achat de ces salariés en raison de l'augmentation du coût de la vie et des nombreuses tarifications des services publics par la mise en place, par exemple, de la taxe santé.

Les statistiques ont démontré qu'une importante proportion des travailleurs au salaire minimum travaillaient seulement une trentaine d'heures par semaine, les éloignant davantage d'un revenu de travail décent. Devant ce triste constat, les organisations militantes ont réfléchi aux alternatives possibles pour sortir ces travailleurs de la pauvreté. Conclusion : le salaire minimum doit être rapidement augmenté à 15 \$ l'heure.

Entre 2007 et 2010, le salaire minimum a augmenté de 1,75 \$ au Québec. Pendant cette période, l'Institut de la Statistique du Québec a enregistré que le nombre d'emplois au salaire minimum et ceux légèrement supérieurs à ce dernier a augmenté et les commerces de détail ont enregistré des records en matière de ventes. Cela nous permet de croire que les bas salariés, voyant leur revenu de travail augmenter, ont dépensé davantage dans les commerces locaux et régionaux, augmentant à la fois les revenus de ces commerces et les besoins de main d'œuvre. Il est certain que si un seul dépanneur du quartier offre 15 \$ l'heure à ses employés, il se trouvera rapidement dans une position économique difficile, mais si tous les dépanneurs doivent payer ce salaire, l'effet négatif sera annulé par une concurrence salariale encadrée.

Il est prouvé que les entreprises offrant de bonnes conditions de travail, incluant un salaire permettant un niveau de vie décent, ont un roulement de personnel beaucoup moins important que les entreprises offrant de très bas salaires et de mauvaises conditions, peu importe le secteur d'activité économique. Les employés occupent les emplois de mauvaise qualité en attendant d'en trouver un offrant de meilleures perspectives et conditions de travail. Pour l'employeur, former du personnel coûte cher, et la rétention de la main d'œuvre est un enjeu important pour la réussite et la prospérité économique de nos petites et moyennes entreprises. Le salaire minimum à 15 \$ permettrait donc aux entreprises de s'assurer une main d'œuvre plus motivée et productive au bénéfice de tous, ainsi qu'une meilleure répartition de la richesse créée par ces employés.

Les commerçants essaient de nous faire peur en nous menaçant d'importantes hausses du prix des produits si le salaire minimum augmente. Pourtant, l'augmentation réelle nécessaire pour maintenir leur marge de profit est d'environ 3 %, soit 0,03 \$ par dollar! Quant à la restauration, il s'agirait de 5 %, un plat à 10 \$ coûterait dorénavant 10,50 \$. Est-ce suffisant pour annuler les effets bénéfiques sur les travailleurs et appauvrir la population? Non. Ces emplois ont-ils une valeur et une importance sociale? Oui. Prenez quelques minutes et imaginez une journée de grève de tous les salariés gagnant moins de 15 \$ l'heure au Québec. Quelles en seraient les conséquences? Plusieurs lieux seraient fermés : des organismes communautaires, les dépanneurs, les supermarchés, boutiques et centres d'achats, les stations

d'essence; certains bureaux de professionnels n'auraient pas de secrétaire-réceptionniste; une partie de la population et des activités pour plusieurs d'entre nous seraient suspendues jusqu'à leur retour au travail... Ces emplois sont indispensables au maintien des autres secteurs de l'économie et du travail.

Le salaire minimum réglerait-il à lui seul tous les problèmes de pauvreté des travailleurs? Sûrement pas... Pour y arriver, le gouvernement devra entreprendre une réforme en profondeur de la Loi sur les normes du travail et offrir une plus grande protection aux salariés québécois, que ce soit en diminuant la durée du service continu protégeant contre le congédiement sans cause juste, en établissant des congés de maladie payés et des mesures de supplémentation du revenu pour les travailleurs proches aidants, par exemple. Mais à lui seul, le salaire minimum permettrait d'adoucir le quotidien de plusieurs dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs essentiels au développement et au maintien de nos économies locales et régionales, tout en diminuant la pression sur nos programmes sociaux en réduisant le nombre de personnes devant y faire appel en raison d'un revenu insuffisant et en augmentant les revenus fiscaux.

Actuellement, le gouvernement du Québec cherche des moyens d'inciter les demandeurs d'aide sociale à se chercher un emploi et intégrer ou réintégrer rapidement le marché du travail en proposant (veuillez lire imposant) des mesures coercitives telles que des coupures importantes sur une aide financière déjà insuffisante pour vivre décemment. Un des obstacles au retour au travail est en effet financier, avec moins de 700 \$ par mois

pour subvenir à vos besoins, auriez-vous les moyens de vous payer ce qu'il faut pour vous présenter à une entrevue ou pour vous déplacer quotidiennement, ou encore mettre à jour votre formation professionnelle? Actuellement, travailler au salaire minimum 30 heures par semaine vous permettra de dégager un salaire net d'environ 298 \$ par semaine, soit environ 1 280 \$ par mois. Vous n'y gagnerez pas grand-chose une fois vos dépenses d'emploi (frais de transport, vêtements, équipements...) déduites de votre revenu. Augmenter le salaire minimum aurait sûrement un effet beaucoup plus persuasif que d'appauvrir davantage une partie de la population.

De plus, certains types d'emploi, par exemple dans des exploitations maraîchères ou dans le domaine agricole, trouvent difficilement de la main d'œuvre québécoise en raison des conditions de travail exigeantes, saisonnières et peu rémunérées. Un salaire minimum plus élevé pourrait susciter un peu plus d'intérêt en permettant aux travailleurs agricoles de gagner leur vie plus décemment et d'avoir droit à des prestations d'assurance-emploi supérieures à l'aide sociale pendant les périodes de chômage.

Cessons de nous laisser étourdir par les affirmations patronales qui ne cherchent qu'à continuer à s'enrichir en maintenant leurs employés dans la pauvreté et en les exploitant financièrement avec la complicité des élus.

Faut-il faire passer le salaire minimum immédiatement de 11,25 \$ à 15 \$ l'heure? Sincèrement, non. Mais il faut le faire rapidement en annonçant des augmentations successives de 0,75 \$ aux six mois par

exemple. Une hausse de 3,75 \$ d'un seul coup serait difficile à assumer pour certains commerces, des producteurs maraîchers et pour des entreprises en démarrage et rendrait difficile la planification budgétaire à court et moyen terme. Un calendrier de « réalisation » permettrait à ces employeurs d'amortir la dépense salariale sur une plus longue période et ainsi poursuivre leurs activités et créer des emplois. Dès l'atteinte du 15 \$, il faudra annuellement indexer le salaire minimum en fonction de l'indice des prix à la consommation, afin de maintenir le pouvoir d'achat des personnes travaillant au salaire minimum.

Un salaire minimum à 15 \$, c'est une question de dignité!

Marie-Josée Magny

15

POURQUOI PAS UNE RICHESSE MAXIMALE ?



Christian Jobin est chargé de cours à l'Université de Montréal et candidat au doctorat en philosophie à l'Université de Montréal et à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il a publié récemment « Le travail à l'ère des "marchés où le gagnant rafle la mise" » dans la revue Politique et sociétés et signera l'article « Richesse maximale » à paraître dans le Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale dirigé par Patrick Savidan aux Presses Universitaires de France.

Selon un document publié par Oxfam en 2017, on estime que « les huit personnes les plus riches au monde cumulent une richesse nette de 426 milliards de dollars, soit autant que [celle] de la moitié la plus pauvre de l'humanité ». Par ailleurs, l'organisme estime qu'un « impôt de seulement 1,5 % sur la fortune des milliardaires du monde [...] pourrait combler les déficits annuels de financements nécessaires pour scolariser tous les enfants et fournir une couverture santé universelle dans les 49 pays les plus pauvres ».

Ces données saisissantes illustrent l'ampleur d'un problème qui est devenu, pour reprendre les mots de Barack Obama, « l'enjeu le plus important de notre époque ». En effet, depuis le début des années 1980, les inégalités économiques ne cessent de s'accroître partout dans le monde, et ce, de manière exponentielle. A titre d'exemple, aux États-Unis, la part des revenus

après impôt des 1 % les plus aisés a presque doublé entre 1980 et 2014, puisqu'elle est passée de 8,6 % en 1980 à 15,7 % en 2014. Par surcroît, leur part du capital net s'est accrue aussi considérablement, puisqu'elle est passée, durant la même période, de 22,5 % à 37,2 %. À l'heure actuelle, on estime que les 20 Américains les plus riches possèdent une fortune cumulée de 732 milliards de dollars, une somme supérieure à celle possédée par la moitié la plus pauvre de la population américaine, c'est-à-dire 152 millions de personnes.

Qu'est-ce que la richesse maximale ?

Pour résoudre un tel problème, il existe pourtant une solution qui fait peu à peu son chemin dans le débat public : la richesse maximale. Une telle mesure consiste à plafonner le revenu et le capital des individus par des mesures fiscales, c'est-à-dire en élevant le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu et sur les successions à 100 %. En d'autres termes, une richesse maximale comporte deux mesures complémentaires : un *revenu maximal* mis en œuvre par le biais d'un impôt confiscatoire sur le *revenu* et un *capital maximal*, au moyen d'un impôt confiscatoire sur les *successions*. La raison pour laquelle un capital maximal doit passer par un impôt sur les *successions* plutôt que par un impôt sur le *capital* réside dans le fait que nous ne pouvons pas exproprier une part importante de la fortune des plus riches de leur vivant. En revanche, il peut sembler tout à fait juste de ne pas leur permettre de léguer toute leur fortune à leurs héritiers qui, pour reprendre la formule de Beaumarchais, se sont seulement donné « la peine de naître, et rien de plus ».

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, une telle mesure n'est pas une utopie, puisqu'elle a déjà été quasiment appliquée non pas en URSS, à Cuba ou en Corée du Nord, mais au cœur même du capitalisme, c'est-à-dire au Royaume-Uni et aux États-Unis. En effet, de 1940 à 1978, le taux marginal supérieur de l'impôt sur le *revenu* a oscillé, au Royaume-Uni, entre 89 % et 98 % et, aux États-Unis, entre 70 % et 94 %. Les Britanniques et les Américains ont aussi choisi, durant cette même période, de fixer l'impôt sur les *successions* à un taux marginal supérieur allant, dans le premier cas, de 75 % à 85 % et, dans le second, de 70 % à 77 %. Comme on le voit, les Anglo-Saxons ont considéré, durant près de quatre décennies, qu'il était injuste qu'une personne soit trop riche et ont adopté des mesures permettant, à toutes fins utiles, de quasiment plafonner le revenu et le capital des individus.

Comme le remarque fort justement l'économiste Thomas Piketty, « cela est tellement contraire aux perceptions que l'on a généralement des États-Unis et du Royaume-Uni [...] qu'il n'est pas inutile de s'arrêter quelque peu sur ce point ». Ce n'est en effet que depuis la révolution néolibérale des années 1980, initiée par Ronald Reagan et Margaret Thatcher, que les très riches ont cessé de payer leur juste part d'impôt. Au Royaume-Uni, le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu est passé de 98 % en 1978 à 40 % en 1988, alors qu'aux États-Unis, ce même taux est passé de 70 % en 1980 à 28 % en 1988. Il en va de même de l'impôt sur les successions. Au Royaume-Uni, son taux marginal supérieur est passé de 85 % en 1971 à 40 % en 1988, alors qu'aux États-Unis, il est

passé de 77 % en 1976 à 35 % en 2010. Ce n'est donc pas un hasard si les inégalités économiques se sont accrues de manière spectaculaire depuis le début des années 1980 : ceci est le résultat d'une décision politique consciente et délibérée.

Une mesure dommageable pour l'économie ?

Cette mise en perspective historique montre aussi que la réduction des inégalités économiques n'est pas incompatible avec l'efficacité économique, bien au contraire. En effet, c'est à juste titre qu'on appelle les trente années postérieures à la Deuxième Guerre mondiale les « Trente Glorieuses ». De 1950 à 1980, c'est-à-dire durant une période où les Britanniques et les Américains ont quasiment plafonné le revenu et le capital des individus, le taux de croissance par habitant en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord était respectivement d'environ 3,6 % et de 2,3 %, alors que ce taux est plongé à environ 1,6 % durant la période allant de 1980 à 2012. Ce que cela signifie, c'est que des taux marginaux supérieurs de l'impôt sur le revenu et sur les successions très élevés ne sont nullement, contrairement à une certaine idée reçue, un frein pour la croissance. Même le Fonds Monétaire International (FMI), qui n'est pas particulièrement reconnu comme un organisme de gauche, a été récemment forcé de se rendre à l'évidence : l'organisme suggère aux responsables politiques d'adopter des mesures permettant de réduire les inégalités s'ils désirent favoriser la croissance.

Certes, la seule objection sérieuse contre l'établissement d'une richesse maximale repose sur le problème de la concurrence fiscale internationale. Une telle mesure

ne risquerait-elle pas en effet d'entraîner une fuite des cerveaux et des capitaux ? Cette conséquence possible doit être envisagée sérieusement, mais il y a lieu toutefois de remarquer que la baisse progressive des taux marginaux supérieurs de l'impôt sur le revenu et sur les successions depuis les années 1980 n'a pas enrayé ce phénomène. Au contraire, on estime, à l'heure actuelle, qu'entre 21 000 et 32 000 milliards de dollars US dorment dans les paradis fiscaux. Ainsi, même si nous baissions encore l'impôt des plus riches, ces derniers trouveront toujours une législation de complaisance leur offrant un taux d'imposition nul ou quasi nul. Par conséquent, un tel problème doit être réglé indépendamment de l'instauration éventuelle d'une richesse maximale.

Peut-on mériter d'être très riche ?

Une autre objection que l'on adresse souvent contre une richesse maximale repose sur une compréhension plus ou moins confuse de la notion de mérite. On considère souvent en effet que certaines personnes méritent d'être très riches parce qu'elles ont travaillé dur ou parce qu'elles ont pris des risques. Toutefois, peut-on considérer sérieusement que la fortune de Bill Gates, par exemple, qui est actuellement estimée à environ 86 milliards de dollars, s'explique par son seul travail ? Pour bien montrer que le travail n'est pas seul en cause dans cette affaire, comparons Bill Gates avec une personne de la haute classe moyenne qui gagne 86 000 \$ par année après impôt. Ainsi, il y a lieu de remarquer que cette personne devrait travailler durant un million d'années pour accumuler une fortune de l'ampleur de celle de Bill Gates, ce qui fait

en sorte qu'elle aurait dû d'abord être un *homo erectus* et ne jamais dépenser le moindre cent durant toute cette période.

Manifestement, ce n'est donc pas le travail qui explique que certaines personnes puissent être aujourd'hui très riches, mais certaines transformations du marché. D'ailleurs, des économistes américains ont bien montré que « l'accroissement récent de la disparité des revenus provient en grande partie de l'importance accrue [des] "marchés où le gagnant rafle la mise" — c'est-à-dire ceux où des écarts de performance minimes se traduisent [...] par des différences monumentales en termes de récompenses économiques ». Ce que ce type de marché a de particulier, c'est que les progrès technologiques, du côté de l'offre, et la mondialisation, du côté de la demande, font en sorte qu'il est possible à quelques individus de reproduire à l'infini et à faibles coûts leur performance et de l'offrir au monde entier. Par exemple, il suffit aujourd'hui de quelques heures de travail à un artiste pour enregistrer une chanson à succès qui lui permettra, le cas échéant, d'obtenir des revenus équivalents ou même supérieurs à une vie entière de travail pour une autre personne.

Les justes bornes de la richesse

Enfin, ceux qui s'intéressent à une telle idée se demanderont sans doute à quels montants devraient être fixés un revenu maximal et un capital maximal. La réponse à cette question relève largement du débat public, mais le bon sens politique, ainsi que la prudence économique devraient, me semble-t-il, nous conduire à les fixer, dans un premier temps, à un niveau très élevé. À ce propos, il existe une parenté évidente entre la richesse

maximale et ce qu'on appelle communément l'allocation universelle. Il faut savoir en effet qu'il existe deux principales formes d'allocation universelle : le revenu de base, c'est-à-dire un revenu modeste versé périodiquement et de manière inconditionnelle à tous les individus, et le capital de base, c'est-à-dire une somme d'argent plus importante, mais qui ne serait versée qu'une seule fois dans une vie. Or, certains chercheurs considèrent que ces deux mesures ne sont pas incompatibles et qu'il serait possible d'instaurer un système hybride composé à la fois d'un revenu de base et d'un capital de base.

Ainsi, une richesse maximale semble être le corollaire naturel de cette idée novatrice, puisqu'un revenu maximal pourrait être le complément d'un revenu de base et un capital maximal, celui d'un capital de base. Ces quatre mesures pourraient donc nous permettre d'établir de justes bornes, par exemple sous la forme d'un ratio, à la richesse qu'un individu peut légitimement posséder et enrayer du même coup l'extrême pauvreté et la richesse excessive de certains individus. Certes, un long travail de recherche, de pédagogie et de persuasion reste à faire avant que de telles mesures puissent être mises en œuvre, mais cette solution semble désormais incontournable si nous désirons mettre un frein aux inégalités extrêmes de nos sociétés.

Christian Jobin

Références :
Deborah Hardoon, *Une économie au service des 99 %* (Oxford: Oxfam, 2017), p. 11. https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bp-economy-for-99-percent-160117-fr.pdf.

Emma Seery et Ana Caistor Arendar, *A égalité ! Il est temps de mettre fin aux inégalités extrêmes* (Oxford: Oxfam, 2014), p. 9. https://oxfam.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/a_egalite.pdf.

Barack Obama, « Remarks by the President on Economic Mobility », 4 décembre 2013. <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/2013/12/04/remarks-president-economic-mobility>.

Thomas Piketty, Emmanuel Saez, et Gabriel Zucman, « Distributional National Accounts: Methods and Estimates for the United States », *The Quarterly Journal of Economics* (2017), Appendix II: Detailed distributional series, table C1 et table E1. <http://dx.doi.org/10.1093/qje/qjx043>.

Chuck Collins et Josh Hoxie, *Billionaire Bonanza: The Forbes 400 and the Rest of Us* (Washington, DC: Institute for Policy Studies, 2015), p. 3-4. <http://www.ips-dc.org/wp-content/uploads/2015/12/Billionaire-Bonanza-The-Forbes-400-and-the-Rest-of-Us-Dec1.pdf>.

Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, *La folle journée ou Le mariage de Figaro* (Paris: Flammarion, 2008), Acte 5, Scène 3.

Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle* (Paris: Editions du Seuil, 2013), Graphiques 14.1. et 14.2.

Thomas Piketty, Emmanuel Saez, et Stefanie Stantcheva, « Optimal Taxation of Top Labor Incomes: A Tale of Three Elasticities », *American Economic Journal: Economic Policy* 6, no 1 (2014), p. 256-257. DOI: 10.1257/pol.6.1.230.



LE REVENU MINIMUM GARANTI EN QUESTION



Bertrand Rainville est le fondateur du CIBES (anciennement ACEF) de la Mauricie et a contribué au développement du mouvement consommériste au Québec en mettant sur pied plusieurs ACEF. Au CIBES, il encadre le service de consultation budgétaire et le travail de recherche et d'analyse dans le champ de l'endettement et du surendettement.

Revenu minimum garanti

« Le revenu minimum garanti suscite tensions, dilemmes d'action et débats d'une grande plasticité. Il nécessite des arbitrages qui mettent non seulement en jeu des questions de légitimité et de faisabilité mais aussi des principes de justice différents et opposés. »

À droite, on milite pour le RMG, en salivant à la pensée qu'on pourrait ainsi mettre fin aux programmes sociaux qui seraient fusionnés sous un même chapeau et, ainsi, économiser des milliards en administration. À titre d'exemple, pour le simple programme d'aide sociale au Québec, l'administration coûte un peu plus de 10 % (463,2 millions) de son budget total (4,4 milliards). Et qu'advierait-il des pensions de vieillesse, de l'assurance-emploi, des allocations familiales, etc. ? À gauche, c'est évidemment les bénéfices humains qui rendent ce revenu de base aussi attractif.

Cependant, il y a beaucoup d'opposition d'un côté comme de l'autre.

Certains craignent les coûts astronomiques d'une telle mesure et l'encouragement à la paresse de milliers de personnes qui seraient tentées de se contenter de ce minimum pour cesser de travailler. D'autres croient plutôt que les employeurs en profiteraient pour rogner sur les salaires et les conditions de travail puisque, dans un programme universel, chacun de leurs employés recevrait un montant minimal pour vivre. Tous ces arguments méritent attention.

La lutte à la pauvreté et aux inégalités

Il est bon de rappeler qu'une bonne partie des tenants progressistes du RMG est d'abord préoccupée par la lutte à la pauvreté et la persistance des inégalités sociales. De quoi parlons-nous ? Selon les derniers chiffres disponibles (CEPE 2016), 760 000 personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté au Québec. En juillet 2017, ils étaient 323 708 prestataires de l'aide sociale, dont 134 138 dans le programme de *Solidarité sociale*, c'est-à-dire présentant une contrainte sévère à l'emploi. Les travailleurs au salaire minimum seraient autour de 450 000 (ISQ 2016) dont plus de la moitié travaillent à temps partiel. La moyenne d'heures travaillées par ces salarié-e-s est de 24,4 heures par semaine.

Dans le tableau qui suit, nous présentons différents seuils qui montrent la distance à parcourir pour équilibrer un peu les choses et arriver à fixer un seuil minimal susceptible d'assurer à chacun-e ce qui est nécessaire pour vivre à peu près dignement. Ce tableau nous incite, entre autres, à réfléchir sur l'existence de toutes ces différences entre les pauvres. Il est évident que la prestation de base de l'aide

sociale est tout à fait indécente et indéfendable. Personne ne peut vivre avec 628 \$ par mois au Québec. Puis, pourquoi cette différence entre les personnes présentant des contraintes temporaires et celles vivant des contraintes sévères ? Pourquoi une personne bénéficiant de la *Solidarité sociale* (doux euphémisme) ne reçoit que 947 \$ par mois alors que les personnes âgées sont assurées, par le régime de pension fédéral, de 1 459,97 \$? Comment justifier toutes ces disparités dans le traitement de la pauvreté ? À la lumière de ce tableau, il est évident que tout revenu, pour une personne seule, sous la barre annuelle des 22 327 \$ est insuffisant et injustifiable. Ce seuil a été fixé par l'IRIS et il nous semble extrêmement conservateur en regard de nos propres estimations basées sur notre pratique en consultation budgétaire. En effet, nous avons établi que, pour vivre chichement selon les normes sociales, un minimum de 35 000 \$ par année est nécessaire.



LES CHIFFRES DE LA PAUVRETÉ

Prestations d'aide sociale					
Un adulte	Prestation de base	Peut gagner sans être coupé	De base X 12	Plus supplément permis	MPC* Seuil de faible revenu
Sans contraintes	623 \$	200 \$	7 476 \$	9 876 \$	16 508 \$
Contraintes temporaires	755 \$	200 \$	9 060 \$	11 460 \$	
Contraintes sévères	947 \$	100 \$	11 364 \$	12 564 \$	
Salaire minimum** vs le seuil de faible revenu personne seule					
Heures travaillées	11,25 \$	12,00 \$	13,00 \$	14,00 \$	15,00 \$
40	23 400 \$	24 960 \$	27 040 \$	29 120 \$	31 200 \$
35	20 475 \$	21 840 \$	23 660 \$	25 480 \$	27 300 \$
30	17 550 \$	18 720 \$	20 280 \$	21 840 \$	23 400 \$
25	14 625 \$	15 600 \$	16 900 \$	18 200 \$	19 500 \$
24,4	14 274 \$	15 226 \$	16 494 \$	17 763 \$	19 032 \$
20	11 700 \$	12 480 \$	13 520 \$	14 560 \$	15 600 \$
Pour atteindre le seuil MPC	28,21 h.	26,45 h.	24,42 h.	22,67 h.	21,16 h.
Pour le seuil de l'IRIS, 100 000 à 499 999 habitants = 22 327 \$	38,16 h.	35,78 h.	33,02 h.	30,66 h.	28,62 h.
Pour atteindre les dépenses moyennes*** = 28 710 \$	49,07 h.	46,00 h.	42,47 h.	39,43 h.	36,80 h.
* Statistique Canada 2017-03-16 : Mesure du panier de consommation pour une région de 100 000 à 499 999 habitants.					
** ISQ : 2016 : à 10,75 \$ l'heure : revenu hebdomadaire moyen = 245,92 \$ ou annuel = 12 787,84 \$; nombre d'heures moyen travaillées = 24,4 h. le 1 ^{er} mai 2017 le taux est passé à 11,25 \$.					
*** ISQ : Vol. 15, no 2, février 2011 Dépenses moyennes des ménages seuls (femmes 2008), rien de plus récent.					

La solidarité sociale

« Si, d'un point de vue théorique, le revenu de base peut poursuivre plusieurs objectifs, la mission estime que s'il devait être introduit en France, il devrait être recentré sur un objectif fondamental : la lutte contre la grande pauvreté et l'exclusion. »

Tous les projets de RMG expérimentés à travers le monde visaient essentiellement à vérifier si l'octroi d'un revenu de base et l'amélioration sensible des conditions de vie allaient décourager les gens de travailler. En effet, on observe, dans les pays industrialisés en particulier, que l'aide sociale, quelle qu'en soit la forme, constitue souvent une « trappe à inactivité » et « une trappe à pauvreté », c'est-à-dire que l'aide est distribuée à des conditions telles que les bénéficiaires ont souvent intérêt à ne pas réintégrer le marché du travail sous peine de perdre le peu qu'on leur octroie. C'est ce qui caractérise également cette nouvelle expérience conduite en Ontario depuis septembre dernier pour les trois prochaines années. Elle concerne 4000 personnes qui recevront, pour un individu, 16 989 \$ et pour une famille, jusqu'à 24 027 \$, et ce, sans aucune condition. On peut s'étonner de la générosité du programme ontarien. Chose certaine, cette expérience est la plus progressiste et la plus proche des cibles identifiées plus haut. Mais le débat reste néanmoins entier.

Voici que le gouvernement libéral du Québec s'y met aussi et qu'il a mandaté un comité d'experts (des économistes) à cette fin : « Cette démarche vise à explorer de nouvelles approches pour lutter encore plus efficacement contre la pauvreté, favoriser l'inclusion sociale et tendre vers l'instauration d'un revenu minimum garanti [...] Les changements économiques, sociaux et démographiques influencent le marché du travail. En réponse à ces

changements, et en ayant toujours comme objectif de favoriser l'accès au marché de l'emploi du plus grand nombre de citoyens, le gouvernement du Québec souhaite entreprendre l'évaluation des mécanismes liés au principe d'un revenu minimum garanti dont la société québécoise pourrait s'inspirer au XXI^e siècle. Afin de définir un nouveau modèle, le gouvernement du Québec souhaite examiner les façons d'en arriver à une simplification, à une plus grande transparence et à un allègement administratif des différents transferts destinés aux personnes et aux familles du Québec. » Bien sûr. Mais retenons surtout la dernière phrase de cette présentation, cette énumération de ce qui ressemble beaucoup à des euphémismes : simplification, transparence, allègement administratif, méfions-nous !

Un débat de société ?

« La prise en compte de la pluralité des registres du discours sur le revenu minimum garanti et de la variété de ses formes oblige à refuser d'en faire une idée simple ou une bonne idée qui ferait consensus. Le revenu minimum garanti est plutôt apparu à l'analyse comme une idée complexe qui suscite débats et controverses. Il risque de devenir une fausse bonne idée si on ne précise pas les présupposés qui le sous-tendent et si on ne met pas à jour la diversité des stratégies qu'il propose, lesquelles s'avèrent souvent plus paradoxales qu'il n'y paraît. »

Nous avons choisi d'ignorer des auteurs comme Rutger Bregman ou Batiste Mylondo qui pourtant nous proposent une manière décapante de voir les choses, totalement différente et surtout très inspirante. On ne saurait trop en recommander la lecture. Surtout que ces deux auteurs abordent la question de la diminution des heures de travail qui nous semble au cœur de la discussion sur le RMG.

On peut s'étonner à ce propos du silence des grandes centrales syndicales qui ne semblent pas

se sentir concernées puisque leurs membres sont généralement bien au-dessus des seuils minimums de pauvreté. Pourtant, il s'agit là d'un débat de société qui rejaillira tôt ou tard sur l'ensemble de la population. Allons-nous laisser aux libéraux (au sens large) l'initiative du débat, ou nous battons-nous pour en fixer les termes ?

Nous vivons dans un monde en ébullition constante où les changements liés à la robotisation et à l'intelligence artificielle remettent en question les fondements même du marché du travail. Il est grand temps que nous prenions acte et que nous réagissions en conséquence. Nous entrons dans une nouvelle ère, il faudra tôt ou tard s'adapter.

En attendant, nous croyons que la lutte pour un revenu minimum, sans conditions, de 22 327 \$ pour une personne seule devrait constituer le cheval de bataille de toutes les forces progressistes du Québec. Il n'y a rien qui puisse justifier le statu quo sur cette question. À peu près tous les corps sociaux se disent d'accord avec la nécessité de lutter contre la pauvreté; or, lutter contre la pauvreté ne veut strictement rien dire. Il s'agit de l'éradiquer et pour cela il n'y a pas cinquante-six chemins, il faut payer collectivement ce qu'il en coûte.

Bertrand Rainville

Références:

Groulx, Lionel-Henri, Revenu minimum garanti, comparaison internationale, analyses et débats, PUQ, 2005, p. 321

Centre d'Étude sur la pauvreté et l'exclusion, Ministère Travail, Emploi et Solidarité, Québec.

Institut de la statistique du Québec.

Institut de recherche et d'information socioéconomiques, Philippe Hurteau et Minh Nguyen, *Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2016*.

Percheron, Daniel, *Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France*, Présidence du Sénat, 13 octobre 2016, p. 95.

Percheron, Daniel, op.cit. p. 55

Portail Québec, <http://www.gouv.qc.ca/FR/RevenuMinimumGaranti/Pages/Accueil.aspx>

Groulx, Lionel-Henri, op.cit. p. 331

Bregman Rutger, *Utopies réalistes*, Seuil, 2017, 348 p.



CFCM
Centre de Formation
Communautaire de la Mauricie

Le Par la bande...

Pourquoi?

À travers ce journal, nous souhaitons donc encourager la réflexion, le partage et la discussion au sein des différents acteurs du mouvement communautaire. On vous incite donc à réagir aux chroniques qui vous sont présentées dans ce numéro en nous faisant parvenir vos opinions, ou encore en discutant de celles-ci Par la bande... avec vos collègues lors de votre prochaine pause café.

Pour réagir aux articles, contactez-nous à l'adresse suivante :
information@cfcmmauricie.org

Centre de formation communautaire de la Mauricie

39, Bellerive

Trois-Rivières Qc

G8T 6J4

819-379-8054

www.cfcmmauricie.org